



Extrait du La CODE (La Coordonation des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/lisez-la-position-d-unicef.html>

Lisez la position d'UNICEF Belgique sur la détention des enfants en centres fermés

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 3 août 2012

La CODE (La Coordonation des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Depuis décembre 2009, plus aucun enfant n'est détenu en centre fermé en Belgique (sauf aux centres fermés situés dans les aéroports). **Une alternative à la détention des enfants accompagnés de leur famille a été mise en place en octobre 2008 pour les familles en séjour irrégulier avec enfants**, les familles avec enfants devant être transférées dans le cadre du "règlement de Dublin" et les familles avec enfants qui ont demandé l'asile à la frontière belge. Pour éviter la détention, des maisons ont été aménagées en logements pour familles. Des coaches fonctionnaires au retour ont été désignés pour les accompagner.

La Belgique est désormais vue comme un modèle à suivre mais cette décision reste provisoire car la nouvelle loi du 16 novembre 2011 visant à interdire la détention des enfants en centre fermé n'interdit pas vraiment la détention des enfants migrants. On pourrait dès lors imaginer un retour des enfants en centres fermés. Cette crainte est d'autant plus fondée que des unités unifamiliales vont être construites au centre 127 bis pour les familles devant être rapatriées et que le nouveau centre fermé Caricole vient d'ouvrir ses portes et devrait « accueillir » des familles en « transit ».